



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

10 rue Causserouge 33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : astibordeaux@gmail.com

Site Internet : <http://www.astibordeaux.org>

Association reconnue d'intérêt général

SOMMAIRE

Introduction	3
Les cours de français et d'alphabétisation	5
• Le fonctionnement.....	5
• L'équipe	7
• Le public et la fréquentation	8
• La formation et les actions pédagogiques	9
• Vacances scolaires et été 2014	9
Les permanences juridiques et administratives	10
Les permanences consacrées au conseil juridique	10
• L'organisation	10
• Le public	10
• Les demandes	11
• Les outils	14
• Le contexte juridique	14
• Les formations données à l'Asti.....	15
Les permanences administratives	16
Le service de domiciliation.....	17
Les liens avec la F.A.S.T.I.	19
Les représentations extérieures	21
• Représentation dans des Associations	21
• Représentation dans des Collectifs	21
Planète.....	21
Tem. Pref (témoignages préfecture).....	22
Autres actions ou représentations	23
Conclusion	24

INTRODUCTION

L'année 2014, tout comme l'avait été 2013, n'aura pas engendré de grands changements en matière d'immigration. Ce qui ne veut pas dire que la liberté de circulation et d'installation soit enfin la règle.

Bien au contraire, pour ce qui est de la France, les visas sont toujours donnés au compte-gouttes même s'ils sont en légère augmentation ; les demandeurs d'asile toujours aussi mal accueillis et traités, ce qui a pour effet de placer la France au quatrième rang des nations européennes en matière d'accueil des demandeurs d'asile avec 64 000 demandeurs, derrière l'Allemagne (202 645), la Suède (81 180) et l'Italie (64 625) ; quant au titre de séjour, c'est toujours le parcours du combattant et la loterie, la disparition des files d'attentes devant certaines préfectures n'a en rien simplifié et/ou accéléré l'examen des demandes – plus de 4 mois sont nécessaires avant d'être convoqué pour vérifier la « complétude » du dossier et se voir, avec de la chance, muni d'un récépissé.

On pourrait penser que c'est pour pallier aux critiques ci-dessus que le gouvernement a proposé 2 réformes qui devraient être examinées en 2015 par le parlement.

Une concerne l'asile. Elle précarise le séjour des demandeurs et multiplie les cas de rejet sans examen, sans parler du recours aux procédures accélérées qui semble devenir la règle, tout cela sous couvert de transposition de directives européennes.

L'autre concerne le droit des étrangers en France. Là encore on pourrait naïvement penser à une amélioration ou simplification. Eh bien pas du tout, la mesure présentée comme « phare » depuis 2 ans, la fameuse carte pluriannuelle sensée « sécuriser le parcours » des étrangers amenés à séjourner en France et limiter les passages en préfecture, s'annonce bien plus comme une nouvelle usine à gaz avec ses durées différentes selon les situations et les multiples possibilités de retrait. Alors qu'il aurait été si simple de remettre la carte de 10 ans au goût du jour (créée en 1984 sous un autre gouvernement de gauche) en la rendant de plein droit et renouvelable de même.

L'attitude franco-française vis-à-vis des migrants n'est certes pas réjouissante, mais hélas reflète l'attitude de l'Europe et plus généralement des pays riches. Depuis la chute du mur de Berlin, qualifié, à juste titre, de mur de la honte, les mêmes bien-pensants d'hier ne cessent aujourd'hui de monter des murs pour empêcher les migrants de passer. L'un était censé empêcher les gens de sortir, les autres sont censés les empêcher d'entrer. Hélas, non seulement c'est inefficace mais de plus en plus coûteux pour les citoyens des pays du nord et conduit les migrants à prendre de plus en plus de risques pour fuir des situations trop souvent dramatiques. Ainsi plus de 200 000 personnes, selon le Haut Comité pour les Réfugiés (HCR), auraient tenté la traversée de la Méditerranée 2014, soit 3 fois plus qu'en 2011. Toujours en 2014, plus de 3000 personnes auraient péri en mer Méditerranée et l'actualité récente sur les naufrages en Méditerranée laisse présager une hécatombe pour 2015.

C'est pourquoi l'ASTI Bordeaux s'est fixée comme objectif de lutter, aux côtés des personnes étrangères ou d'origine étrangère, contre toutes les formes de discriminations, et de promouvoir les idées de libre circulation et libre installation.

Nos activités, assurées exclusivement par des bénévoles dans un esprit de solidarité, tendent à apporter un soutien effectif à notre public ainsi qu'à informer et mobiliser sur les situations des personnes immigrées en France.

Afin de tenter de remplir au mieux nos objectifs statutaires, nous avons mis en place deux types d'activités : des activités hebdomadaires permanentes et des activités dites ponctuelles en fonction de la demande et de la situation sociopolitique du moment.

1. les activités permanentes concernent des services coordonnés visant à permettre aux personnes reçues d'accéder à un statut de citoyen à part entière :
 - soutien juridique et administratif
 - soutien linguistique

2. les activités d'information sur la condition des personnes étrangères, qui passent par l'organisation de formations, la participation à des collectifs, à des réunions inter-associatives...

Notre action s'insère dans un tissu associatif plus large et contribue, à son échelle, à améliorer la situation des personnes étrangères, en leur apportant une écoute et un soutien. L'ASTI est aussi un lieu d'accueil, de conseil et de cordialité, et offre à son public la possibilité de tisser des liens sociaux. Notre but est également d'informer le plus largement possible sur la précarisation continue de la condition des étrangers en France, et de combattre les préjugés, souvent ancrés, sur cette thématique.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,

Frédéric ALFOS,
Président de l'ASTI Bordeaux

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

INTRODUCTION

Les personnes immigrées qui suivent les cours de français et d'alphabétisation de l'ASTI viennent pour un apprentissage de la langue ou de la lecture et de l'écriture, mais aussi plus largement en vue d'acquérir une autonomie au quotidien : comprendre les modes de vie, les institutions, les modes de communication dans la société du pays d'accueil, ceci afin de rompre leur isolement et de s'insérer au mieux.

Notre association a toujours pris en compte cette dimension : nous sommes un maillon de l'insertion des migrants. Dans cette optique, la qualité de l'accueil de ces personnes et la convivialité des cours nous apparaissent primordiaux.

Certaines personnes qui viennent prendre des cours dans notre association entreprennent en parallèle des démarches, via les permanences juridiques et administratives, en vue de résoudre des problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

Depuis la mise en place de cette activité, les différents coordinateurs qui se sont succédé ont œuvré dans le sens de cette intégration, en adaptant année après année l'accueil et les méthodes pédagogiques. Ainsi nous avons pris le parti de faire plus pour les débutants, ceci a amené à faire quelques modifications dans l'organisation des cours.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Les apprenants sont répartis en 10 groupes de 4 niveaux :

Groupe "alphabétisation" : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant pas ou peu été scolarisées, mais parlant assez bien français.

Groupes "débutants" 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit d'initier ces personnes à la compréhension et l'expression du français (oral).

Groupes "intermédiaires" 1 et 2 : composés de personnes possédant quelques rudiments de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orales (compréhension, production et correction phonétique).

Groupe "avancés" : Ces personnes maîtrisent les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise des compétences écrites de communication (compréhension et production) et le perfectionnement oral.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et à leurs contraintes horaires d'ordre professionnel ou familial. Les apprenants ont ainsi la possibilité de combiner les horaires sur la semaine. Chaque groupe d'apprenants se voit proposer 3 cours de 1h30 par semaine, excepté pour les Avancés qui n'ont qu'un seul cours par semaine.

L'accueil et les inscriptions :

Le premier accueil, au moment des périodes d'inscription, consiste à évaluer le niveau de français écrit et oral des nouveaux venus ainsi que leurs attentes afin de les orienter vers le groupe qui leur correspond. Ce premier contact est très important car il détermine souvent l'assiduité de l'apprenant. Un document de bienvenue expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduits en de nombreuses langues, sont remis. Ceci facilite ce premier contact en permettant de surmonter la barrière de la langue.

L'organisation pratique des cours

La gestion des présences

L'ASTI reçoit plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants, du fait du nombre de salles disponibles. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Ce relevé de présences permet également de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers.

Le cahier de coordination

Un cahier de coordination est laissé dans chaque salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. Cet outil s'est par le passé avéré très utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, etc...

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

Des repas conviviaux sont organisés à chaque fin de trimestre, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

Des sorties ou activités culturelles sont organisées par des formateurs en cours d'année. Ainsi :

- accompagnement à la bibliothèque municipale, présentation des outils disponibles du département autoformation en liaison avec le personnel de la bibliothèque.
- accompagnement d'apprenants aux ateliers de cuisine faits à l'association « Epicerie Solidaire »

L'ÉQUIPE

Une équipe de formateurs, tous bénévoles :

Elle est composée de plus de 40 personnes, chaque formateur assurant, au minimum, un cours d'1h 30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Un groupe de niveau comprend donc a minima quatre formateurs bénévoles, un par soir sur quatre jours. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

Certains formateurs sont des étudiants de l'université déjà formés ou en cours de formation en : master FLE, licence sciences du langage, licence sciences de l'éducation. Ces étudiants apportent un enrichissement intéressant pour l'activité des cours de français et d'alphabétisation grâce à leur savoir théorique. Ces étudiants ou ex-étudiants en retirent une expérience concrète et une première connaissance des populations concernées, ce qui leur permet d'appliquer les notions théoriques acquises dans leur cursus universitaire.

Six coordinateurs:

Depuis la rentrée 2014, six coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont chargés de l'organisation générale (inscriptions, recrutement des bénévoles, relations avec le Bureau de l'association au sein duquel ils sont représentés, gestion des pages 'Cours de français' du site internet, questions pédagogiques, documentation et organisation matérielle). Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 19h 30. Pour eux il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours (ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences, proposition de supports pédagogiques aux formateurs) ; mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs qui se présentent à l'ASTI.

La communication au sein de l'équipe

Les réunions de formateurs - Elles réunissent tous les formateurs, environ trois fois par an. Elles permettent un échange autour de leur activité.

Les réunions de coordination – Les coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action. Ils en rendent compte au bureau et à tous les formateurs.

Les casiers - Tous les formateurs qui le souhaitent disposent d'un casier à leur nom dans le bureau de l'ASTI, mais la plupart des informations circulent par courriel.

Le site internet - Le site de l'asti www.astibordeaux.org permet de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION

Comme souvent, d'une année sur l'autre, nous remarquons que la provenance des apprenants évolue. Nous constatons ainsi une très forte augmentation de personnes venues de l'Est.

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

324 inscrits
778 cours de 1h 30
5333 présences
6,9 personnes en moyenne par cours

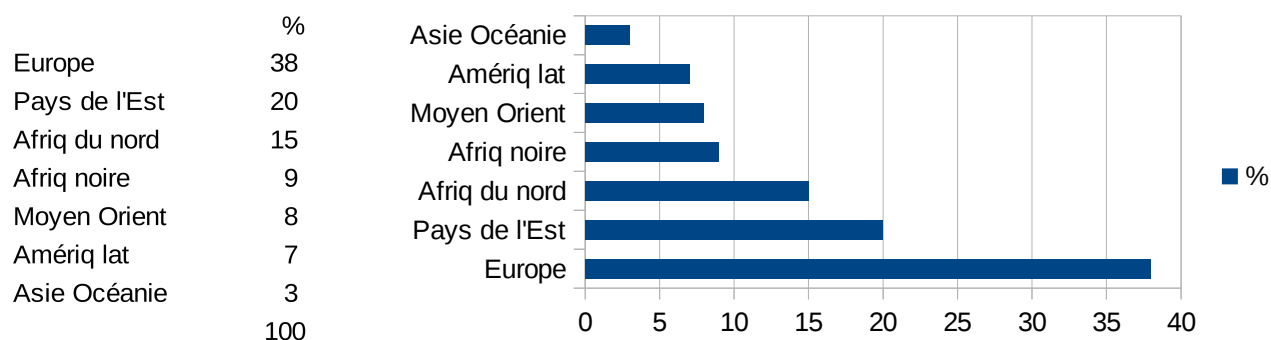
Âge des apprenants :

41% de moins de 30 ans et 59% de 30 à 60 ans.

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 67% d'hommes et 33% de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique :



Au total 60 nationalités.

Eté 2014

104 inscrits, 2 niveaux, 2 groupes par niveau, soit 4 groupes par soir, 2 soirs par semaine
8 semaines de cours pour 537 présences, encore en augmentation par rapport à l'été précédent. 10 personnes en moyenne à chaque cours.

Octobre à décembre 2014

220 inscrits, 2835 présences lors de 249 cours soit 11.4 personnes par cours.

La demande d'inscription étant largement supérieure aux capacités d'accueil de l'ASTI, les inscriptions sont périodiquement mises à jour. Les personnes qui n'assistent plus aux cours sont désinscrites, permettant ainsi l'inscription de nouveaux apprenants qui figuraient sur la liste d'attente.

LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Le CLAP Aquitaine :

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

En novembre 2013, une formation spécifique a été proposée et suivie par 11 formateurs de l'ASTI, sur les thématiques suivantes :

- *Présentation du CLAP/CRI, centre de ressources et de formation.*
- *Enseigner le FLI (Français Langue d'Intégration) à l'oral*
- *Pratique des exercices de compréhension orale au moyen d'enregistrements*
- *Présentation de quelques méthodes FLI et FLE*

La formation interne :

Elle se fait principalement par le fonctionnement en binôme qui permet d'associer un formateur expérimenté avec un nouveau.

Le fond de ressources :

Il propose des outils pédagogiques et des documents didactiques prêts à l'emploi, en directe adéquation avec notre structure. Les formateurs disposent ainsi d'une grande variété de documents supports.

Vacances scolaires et été 2014

Des cours ont eu lieu pendant certaines des vacances scolaires et les mois de juillet et août pour les personnes disponibles ne souhaitant pas arrêter, avec évidemment des regroupements de niveaux et une périodicité moins grande.

Ces cours ont un succès croissant.

CONCLUSION

Nous tenons à ce que le cadre des cours demeure avant tout un espace de convivialité et d'échanges. Notre objectif est de donner des outils aux personnes immigrées afin qu'elles puissent mieux vivre en France. La diversité des origines culturelles dans nos cours permet de découvrir l'altérité et de favoriser les échanges des cultures et des savoirs.

L'équipe des formateurs accompagne les apprenants dans leur démarche d'insertion.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI-Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

LES PERMANENCES CONSACRÉES AU CONSEIL JURIDIQUE

L'organisation

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences juridiques par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h. Une quinzaine de bénévoles participent à cette activité de soutien juridique.

Le public

- des Français «de souche» ou d'origine étrangère qui ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches administratives, ou qui souhaitent connaître les procédures à suivre afin de recevoir des membres de leur famille ou épouser un étranger, par exemple.
- des étrangers installés régulièrement en France qui nous consultent pour le renouvellement de leur titre de séjour, leur changement de statut, la procédure de regroupement familial ou les possibilités d'acquisition de la nationalité française...
- des demandeurs d'asile que nous soutenons pour remplir leur demande ou faire un recours
- des étrangers de passage qui s'informent sur la législation française relative à l'entrée et au séjour.

Il est important de signaler que les personnes recourant aux services de l'ASTI sont dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la CUB (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quarts des personnes venant à l'ASTI Bordeaux demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (du Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région (Lot-et-Garonne par exemple)

Les demandes

Parfois elles sont précises : information sur des procédures, aide à la rédaction d'un courrier...

Mais souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas seulement liées au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

La fréquentation est toujours très importante . Au cours de l'année 2014 nous avons assuré plus de 1426 entretiens (1461 en 2013) correspondant à environ 833 personnes (884 en 2013), lors de près de cent permanences.

Depuis le dernier trimestre 2013 on observe un afflux de personnes, lié au dysfonctionnement du nouveau dispositif d'accueil en préfecture.

En effet, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier.

Il n'y a plus d'accueil physique adapté pour les étrangers, seules sont reçues au guichet les personnes munies d'une convocation.

Des listes de pièces à fournir selon la situation des personnes sont disponibles sur le site ou à la préfecture mais dans les 2 cas aucune aide qualifiée pour les orienter, les renseigner.

Ainsi les associations se trouvent à assurer un rôle qui devrait être celui des services de l'État

Analyse de la population venue aux PJ en 2014

Age, sexe des personnes

Près des 2/3 des personnes qui viennent aux permanences sont des hommes.

De même près des 2/3 de l'ensemble des demandeurs ont plus de 30 ans.

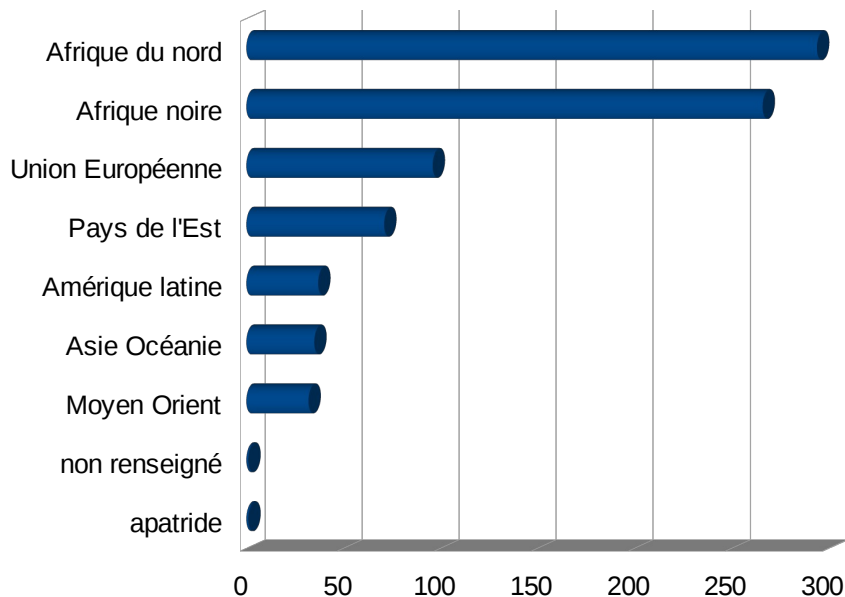
Sexe// âge	16-18	19-25	26-30	31-60	> 60	NR	total	
F	5	33	47	187	15	10	297	36%
H	14	57	91	348	17	9	536	64%
Total	19	90	138	535	32	19	833	100%
	2%	11%	17%	64%	4%	2%	100%	

Nationalité des personnes

82 nationalités sont représentées.

3 nationalités (Maroc, Algérie, Sénégal) représentent près de 50% des personnes venant aux permanences juridiques.

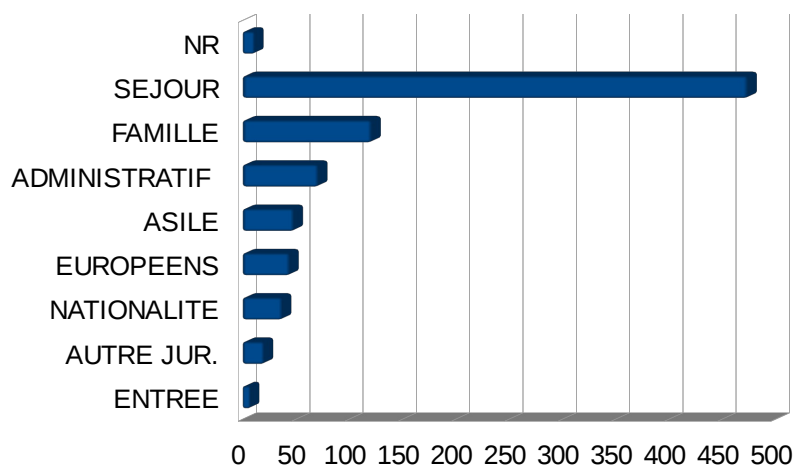
Regroupement des nationalités		
Afrique du nord	294	35%
Afrique noire	266	32%
Union Européenne	96	12%
Pays de l'Est	71	9%
Amérique latine	37	4%
Asie Océanie	35	4%
Moyen Orient	32	4%
apatride	1	0%
non renseigné	1	0%
	833	100%



Problèmes rencontrés:

Motif principal de la première venue en 2014

	2014	% 2014	2013	% 2013
Séjour	474	63	55	
Famille	121	16	13	
Administratif	71	9	8	
Asile	48	6	4	
Européens	44	6	9	
Nationalité	37	5	5	
Autre jur.	20	3	2	
Entrée	7	1	1	
NR	11	1	3	
Total	833	100	100	



Plus de la moitié des demandes sont liées au droit de séjour, ce poste en forte augmentation recouvre des situations diverses :

papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour CE d'un autre pays

première demande, renouvellement ou demande de régularisation

étudiants : non renouvellement, changement de statut

travailleurs ou non travailleurs sans papiers

ressortissants européens ou pays tiers...

16% des demandes sont liés à la situation familiale :

- regroupement familial
- conjoint ou pacsé avec un Français ou un étranger
- parent d'enfant français...

9% liés à des problèmes avec l'administration (Caf, Cnam, Pôle emploi...)

- essentiellement problèmes liés à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME, AAH, allocations familiales, RSA ...
- problèmes de police parfois

6% liés à l'asile

Les primo arrivants sont souvent orientés vers le COS. Nous traitons essentiellement des demandes de réexamen.

6% liés à des problèmes concernant des Européens

Le droit au séjour du communautaire ou de sa famille : ressources, assurance.

La diminution de ce poste s'explique par la sortie du régime transitoire des Bulgares et des Roumains.

5% liés à la nationalité

Première demande, recours ou demande après dossier ajourné.

et 1% lié à l'accès sur le territoire

questionnement sur l'obtention des visas...

Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux.
- Contacts avec les partenaires.
- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours...

A signaler également via le site de l'Asti :

120 demandes de renseignements juridiques dont 16 hors Gironde et 11 de l'étranger .

Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :
- soit nous répondons de manière générale
- soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

Les outils

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés surtout en matière de droit des étrangers.

Pendant quelques mois les entretiens se font à plusieurs et avec un "ancien".

L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations)

De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.

Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent et la documentation du Gisti...

Nous pouvons faire appel à l'expertise d'une avocate honoraire.

Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Le contexte juridique

Peu de textes marquants mais des projets en cours.

Projets de réforme :

* asile : un projet de réforme a été voté en première lecture par l'assemblée nationale le 16 décembre 2014 afin de mettre le droit français en conformité avec le droit européen ; son examen par le Sénat est prévu en mai 2015 :

° de multiples aspects négatifs : suppression d'un réel droit au séjour pour les demandeurs d'asile pour le remplacer par un droit au maintien sur le territoire français – un effort sur l'hébergement mais d'importantes nouvelles contraintes inquiétantes qui sont des quasi-assignations à résidence et restreignent le droit de circulation – nouvelle procédure accélérée se substituant aux procédures prioritaires et pouvant concerner de nombreuses situations au vu d'une appréciation laissée largement à la discrétion de l'administration – jugement par un juge unique de la CNDA dans certains cas ;

° quelques avancées : recours suspensif pour les procédures accélérées - présence possible d'un tiers lors de l'entretien à l'OFPRA.

* projet de réforme du CESEDA: un projet de loi a été présenté au Conseil des Ministres le 23 juillet 2014 et devrait être discuté à l'Assemblée Nationale en 2015 : en l'état il ne marque aucune volonté de rupture avec les réformes précédentes : maintien de la précarité de la situation administrative de la plupart des étrangers avec la mise en place d'une carte pluri-annuelle qui pourra à tout moment être retirée alors que la carte de résident de 10 ans qui est la seule permettant une réelle installation reste l'exception – nombreuses dispositions en matière d'éloignement visant à améliorer l'efficacité des mesures de départ forcé au détriment des droits fondamentaux (procédures accélérées, interdiction de circulation en France pour des ressortissants de l'UE...).

Textes :

- Mayotte : depuis le 26 mai 2014 le CESEDA s'applique, mais l'ordonnance du 7 mai et le décret du 23 mai 2014 multiplient les dérogations qui continuent de priver les étrangers se trouvant à Mayotte des droits acquis en métropole ;
- Europe : un règlement du 15 mai 2014 établit une nouvelle réglementation de Frontex : bien qu'il affirme contribuer à la prévention des tragédies en mer, son objectif reste la surveillance des zones maritimes afin de faire obstacle à l'arrivée des migrants ; environ 3500 morts en 2014, 1600 morts selon le HCR depuis le début 2015 ;

- Etrangers malades: une instruction ministérielle du 10 mars 2014 vise à harmoniser les pratiques;
- Asile : la loi du 8 août 2014 prévoit le versement de l'allocation temporaire d'attente (ATA) aux demandeurs d'asile étant passés par d'autres pays de l'UE (les « dublinés ») et à ceux placés en procédure prioritaire (voir information ministérielle du 22 septembre 2014) ;
- Étudiants : un décret du 18 août 2014 assouplit le dispositif permettant aux titulaires d'un master de demander une autorisation provisoire de séjour ;
- Terrorisme : la loi du 13 novembre 2014 complétée par le décret du 14 janvier 2015 prévoit la possibilité d'une interdiction de sortie du territoire de 6 mois renouvelable jusqu'à 2 ans et d'une interdiction administrative du territoire pour les personnes n'y résidant pas habituellement.

Les réformes à l'étude font prévaloir la suspicion et la répression sur le respect et l'effectivité des droits. La politique de fermeture des frontières se poursuit. La précarisation de la situation des étrangers s'accroît.

Les formations données à l'Asti - Bordeaux

Les modifications continues de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que tous les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

L'Asti est également sollicitée pour participer à des réunions extérieures portant sur le droit des étrangers et les politiques migratoires.

Formation au droit des étrangers pour les bénévoles Asti et autres associations

Ces formations durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais. Elles sont préparées par des membres de l'Asti pour des bénévoles de l'Asti et ouvertes à tous (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Ceux-ci représentaient en 2014 les 3/4 des participants, parmi lesquels Médecins du Monde, Promofemmes, Cimade, Amnesty International, etc...

En 2014, 3 séances :

		nb de présents
samedi 8 mars 2014	Droit des communautaires	25
samedi 29 novembre 2014	Formation de base	43
samedi 13 décembre 2014	Nationalité française	21

Formation continue des bénévoles de l'Asti

Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont lieu chaque mois en dehors des vacances d'été.

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Instaurées depuis plus d'une dizaine d'années, les permanences administratives ont pour mission de compléter l'action des permanences juridiques et permettent de résoudre tout problème dont la finalité n'aboutit pas à une demande de titre de séjour. Elles se déroulent le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures. Elles ont été assurées au cours de l'année 2014 par 4 bénévoles aidés ponctuellement par deux personnes. Les permanenciers administratifs forment une équipe soudée, ce qui leur permet de se compléter efficacement.

En 2014, 171 usagers ont été reçus et 410 entretiens effectués. Il est à noter que certaines personnes sont régulièrement suivies et épaulées, et ce, pour quelques-unes, depuis des années - les permanences administratives leur offrant un service d'aide aux démarches administratives mais aussi d'écoute et de conseil face à différentes situations auxquelles elles sont confrontées.

Les usagers sont des étrangers ou des Français naturalisés. Pour les droits liés à un titre de séjour, les étrangers sans papiers sont orientés tout d'abord vers les permanences juridiques .

Les entretiens concernent :

- pour une part l'accompagnement dans les démarches administratives courantes :
 - accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire...
 - prestations familiales et sociales : CAF...
 - logement - bailleurs sociaux
 - aide-juridictionnelle
 - déclarations de revenus : particuliers, auto-entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part l'aide au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés
 - versements de prestations suspendus
 - frais médicaux et hospitaliers
 - dossiers de surendettement
 - impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

Des rencontres avec les partenaires institutionnels donnent aux permanenciers une meilleure connaissance de la législation en vigueur et facilitent les échanges.

- sans oublier la mise en relation avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

Par leurs conseils, les permanenciers familiarisent les usagers aux subtilités de l'administration française.

L'écoute bienveillante et l'attention portée à chaque situation personnelle permettent de rassurer et d'encourager les personnes reçues dans leurs démarches.

Leur contact est pour les permanenciers une source d'enrichissement personnel.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

En 2014 l'ASTI bénéficie de 2 agréments préfectoraux pour la domiciliation :

L'agrément pour la domiciliation des demandeurs d'asile, depuis septembre 2005

L'agrément pour la domiciliation des personnes sans domicile stable dans le cadre de la circulaire du 25 février 2008 délivré par arrêté préfectoral du 3 mars 2011 (renouvelé le 19 juillet 2013 et le 25 mars 2015).

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations dites Cerfa, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits PND (pli non distribuable) pour les courriers reçus pour les non domiciliés, l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

Quelques chiffres :

	Nb de dossiers	Courriers	Passages avec courrier	Estimation nb passage avec ou sans courrier
Fiches nouvelles créées en 2014 avec courrier	79	1127	467	
Fiches nouvelles créées en 2014 sans courrier	42	0	0	
Fiches refaites en 2014 avec courrier	204	5194	2180	
Total 2014	325	6321	2647	5300
<i>Comparatif 2013</i>	<i>313</i>	<i>5672</i>	<i>2196</i>	
<i>Comparatif 2012</i>	<i>408</i>	<i>6 077</i>	<i>2 110</i>	

En 2014, comme en 2013 et 2012, nous avons dû limiter les domiciliations aux seuls usagers de l'ASTI ce qui influe sur le nombre de dossiers. Cela ne se fait pas sans douleur car les personnes qui viennent ne comprennent pas notre refus surtout quand ils nous sont adressés par un organisme officiel type CAIO ou CCAS.

Le nombre d'inscrits augmente de 4%, le nombre de courriers de 10%, le nombre de passages de 17% par rapport à 2013.

La répartition par sexe montre une prédominance d'hommes (80%) et la répartition par âge montre que 77% des domiciliés ont entre 31 et 60 ans avec 18% de plus jeunes et 5% de plus âgés.

Au total 47 nationalités sont représentées.

Répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques.

nombre de personnes	2014	2013	2012	2011
Europe	150	113	148	189
Afrique du Nord	73	79	94	114
Afrique noire	47	49	55	72
Asie et Océanie	28	31	43	46
pays de l'Est	20	30	43	34
Moyen Orient	5	8	19	19
Amérique latine	1	2	3	2
non renseigné	1	1	3	4
	325	313	408	480

Principales nationalités des personnes domiciliées

Nationalité	2014	2013	2012	2011
Espagnole	15%	11%	7%	5%
Algérie	14%	15%	17%	16%
Bulgare	14%	10%	13%	22%
Portugaise	8%	8%	7%	3%
Marocaine	7%	9%	5%	6%
Roumaine	4%	3%	4%	6%
Congolaise	3%	3%	3%	4%
Sri Lankaise	3%	3%	6%	4%
Sénégalaise	2%	3%	3%	2%
Kosovare	2%	2%	3%	2%
Autres nationalités	28%	33%	32%	30%
total	100%	100%	100%	100%

Il faut noter la nouvelle augmentation des Espagnols.

Dans les faits, nous nous trouvons toujours confrontés à des rejets de demandes de domiciliation de nombreuses personnes par les services institutionnels dont c'est la mission. Ils optent pour une interprétation très restrictive des textes en vigueur et renvoient vers les associations des personnes qui, sans domicile fixe parce que logées chez l'un ou chez l'autre ou à la rue, sont dans l'incapacité de prouver « leur lien avec la commune ». C'est le principal motif de refus de leur part. Or, pour certains, c'est une question vitale : sans domiciliation, pas de possibilité d'ouvrir un compte bancaire et donc d'avoir un travail quand bien même un contrat leur est proposé. Ces positions fermes ont été clairement réaffirmées devant le Comité de Pilotage du 9 octobre 2013 où se trouvaient réunis des représentants de la DDCS (préfecture), de différents CCAS de la CUB et d'associations agréées dont l'ASTI.

Pour notre part à l'ASTI, nous en sommes venus, outre des échanges téléphoniques avec ces institutions, à instaurer un système de fiches par lesquelles nous réorientons vers elles des personnes dont nous apprenons, après quelques questionnements, qu'elles ont effectivement un lien avec la commune (inscription à Pôle Emploi, logement en foyer etc. à Bordeaux). Et arrivons parfois à obtenir gain de cause en joignant à ces courriers les photocopies des preuves apportées.

La domiciliation est l'un des droits fondamentaux de la personne et nous faisons tout pour qu'il soit respecté. En effet, comme il a déjà été dit, les associations n'ont pas les moyens de gérer toutes les demandes qui leur sont formulées.

LES LIENS AVEC LA FASTI

Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale. Cette année nous avons :

- participé à la **Commission Nationale Femmes** : c'est une militante de Bordeaux qui en a assuré la responsabilité jusqu'à la fin de son mandat mais elle continue à participer à cette commission.

Cette commission permet d'échanger, de mutualiser les actions menées, analyser ensemble les évolutions législatives et sociales (projet de loi asile, immigration et égalité réelle entre les femmes et les hommes) et travailler sur le féminisme et l'antiracisme

Ces temps de travail permettent aussi aux participantes de prendre du recul par rapport à leurs actions de terrain.

La commission a participé à des **rencontres « Regards Croisés »**, rencontres qui ont lieu avant une commission nationale. Elle a aussi rédigé deux textes pour l'Agenda Ritimo et produit une brochure « Femmes dans la guerre ».

Cette commission est intervenue lors de plusieurs animations en 2014 :

- ✓ **Animation d'un atelier sur les discriminations, la santé et l'égalité femme-homme** à destination des élèves d'une classe de Première SPVL (service de proximité et vie locale)
- ✓ **Animation d'un atelier** lors du Forum Femmes en Actions « Santé, bien-être ? Pour le droit de décider ! »
- ✓ **Animation d'un débat** « Violences faites aux femmes : solidaires pour agir ».

Elle a participé à une **rencontre « Asile et genre »** pour sensibiliser largement sur ce projet de loi et présenter son analyse.

- participé en mai à la formation "**Droit au séjour pour soins**" animée par la Comède pour la Fasti.
- invité la **permanente séjour de la FASTI** pour une intervention sur les **campagnes "Frontexit" et "rendez-nous la carte de résident"**

Les liens de la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières (OLF)** qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations ou provinciales et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications, complétés par **la lettre électronique d'informations du mouvement ASTI** qui rend compte des actions de la FASTI, des mobilisations et de la vie des commissions. Enfin la parution de **KWADO** revue de la Commission Nord Sud.

La FASTI a également mis en place un mail dédié pour les ASTI, une page Facebook et réactualisé son site.

Les orientations du mouvement sont périodiquement (tous les 2 ans) réaffirmées et approfondies par les Congrès. Le dernier s'est tenu au Havre en mai 2013

Ce congrès avait pour mot d'ordre : « **Liberté de Circulation, Liberté d'Installation** »

« Le mouvement des ASTI souhaite que la FASTI continue, par son travail et ses engagements, à montrer que la liberté de circulation et d'installation ouvrira des opportunités de luttés pour les droits humains fondamentaux et les droits sociaux tant au sud qu'au nord, mais surtout que cette ouverture des frontières, cette liberté d'aller et venir, de s'établir, portent en elles les possibilités de la construction d'une société inclusive » (extrait de la motion d'orientation).

Il a ainsi :

- **réaffirmé nos objectifs politiques** : régularisation des sans-papiers, citoyenneté de résidence (détachée de la Nationalité) pour tous, droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections, droit d'asile pour toutes et tous, lutte pour la liberté de circulation et d'installation, et contre les effets délétères des politiques de fermeture des frontières, suppression des politiques racistes et xénophobes,
- **défini les engagements de la FASTI pour les deux années qui précèdent le prochain congrès**

Les liens entre ASTI et FASTI sont indispensables : ils renforcent l'importance du mouvement des ASTI permettant à ce dernier de garder son indépendance d'action, sa capacité d'analyser les changements de la société et de redéfinir des enjeux et des stratégies pour répondre à ces évolutions. Ces liens permettent aussi aux ASTI d'avoir un poids plus important dans l'affirmation de leurs revendications concernant les étrangers.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentation dans des Associations

L'ASTI est représentée dans diverses associations :

Le CLAP (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français.

La Maison des Femmes est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

La Halle des Douves regroupe les organismes et particuliers intéressés par la transformation de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux en Maison de Vie associative et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix.

Représentation dans des Collectifs

PLANETE LORMONT 2014

Samedi 6 septembre 2014, de midi à minuit, Esplanade François Mitterrand à Lormont, s'est tenue la 14^{ème} édition de cette grande fête populaire, solidaire et interculturelle de la rive droite.

Depuis 2001

Planète s'installe chaque année, fin août - début septembre, dans une commune différente de la rive droite : Cenon, Lormont, Floirac ou Bassens. Cette manifestation est un lieu d'échanges (débat citoyens, forums, palabres...), un carrefour de cultures (spectacles vivants, arts plastiques, ateliers éducatifs...) et un marché (alimentaire, artisanal, culturel...).

Coorganisation

Planète est une création du *Collectif pour l'Egalité des Droits*. La manifestation est organisée avec de nombreux partenaires institutionnels (la Mairie de la commune d'accueil, le Grand Projet des Villes, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, le Ministère de la Culture et de la Communication) et en coorganisation avec d'autres associations.

Depuis quatre ans maintenant l'ASTI fait partie de la coorganisation de *Planète* aux côtés du *Collectif pour l'Egalité Des Droits* (avec qui l'Asti entretient des liens étroits et anciens) et d'*O2 radio* (la radio associative des hauts de Garonne installée à Cenon).

De midi à minuit, sans interruption.

Cette année *Planète* s'est installée au cœur des tours et des barres de Génicart à Lormont, sur le bel espace aménagé au pied du château Génicart. De nombreux lieux et temps de rencontre et de partage étaient proposés :

- le village associatif rassemblant une trentaine d'associations et organisations de Lormont ou d'ailleurs, militantes, culturelles, sportives, de loisirs... et d'artisans
- des ateliers : calligraphie (arabe et mongole), planétarium, sculpture (bronze et terre), théâtre, écriture, danse, maquillage, boxe, éducation au développement et à la solidarité internationale...
- des expositions : photos, peintures, affiches de lycéens...
- des animations : parcours d'un migrant, jeu de rôle proposé par la *CIMADE*
- une librairie : en association avec *La Machine à lire*

- des débats : cette année la proposition était particulièrement dense et relevée :
 - la veille à l'*Utopia* en collaboration avec la radio associative la *Clé des ondes* : film-débat sur la révolution égyptienne
 - l'après-midi au château Génicart avec un premier débat sur « les cités vues par les médias » (en présence de deux habitants de la cité La Villeneuve de Grenoble maltraitée par un reportage de *France 2* et du sociologue Jérôme Berthaut auteur du livre-enquête « la banlieue du 20 heures ») et un second débat, précédé par le film « La Forteresse » sur la réforme du droit d'Asile
- une restauration : assurée par 4 associations proposant de la cuisine africaine, libanaise et basque
- des buvettes
- et la scène : chant, rap, hip hop, rock, salsa, folk, musiques du monde...

Mobilisation.

La participation de l'ASTI dans la coorganisation de *Planète* a mobilisé une dizaine de personnes. Elles ont assisté de façon assidue aux nombreuses réunions de préparation au sein des quatre commissions : *Logistique* (relation avec les services techniques des communes partenaires, équipement de la scène, tentes, stands, restauration, buvettes, village associatif...), *Débats*, *Communication*, *Programmation* (sur scène) et aux réunions de *Coorganisation*. Elles n'ont pas chômé avant, pendant et juste après *Planète*, en collant des affiches, diffusant des flyers dans les boîtes aux lettres du quartier Génicart et St Hilaire, montant les installations, participant aux débats, tenant des stands, des ateliers, accueillant le public, organisant le village associatif, démontant les installations de minuit à 4 heures du matin et nettoyant le site.

Planète 2015.

Rendez-vous est déjà pris : **samedi 5 septembre 2015, Parc Palmer à Cenon.**

GROUPE [TEM.PREF] – (témoignages préfecture)

Ce groupe d'associations ¹ est né en 2010, en réaction au durcissement de la préfecture dans l'application du droit des étrangers et dans l'accueil réservé à ceux-ci aux guichets .

Le groupe a recueilli grand nombre de témoignages qui a permis d'établir un rapport présenté lors d'une conférence de presse en mars 2012.

Ont suivi une série de rencontres avec le Préfet fin 2012 puis avec le Secrétaire Général et les responsables du service des étrangers en 2013.

Entretiens qui n'ont apporté aucune amélioration notable pour les étrangers.

En octobre 2013, la préfecture a mis en place un nouveau dispositif reposant sur la réception des étrangers sur rendez-vous, ce qui a eu l'avantage de faire disparaître les files d'attente devant la préfecture.

Il n'y a plus d'accueil direct du public concerné : seule existe une mise à la disposition dans le hall de la préfecture ou sur Internet de listes de pièces à fournir selon la situation, sans possibilité d'être correctement orienté ni conseillé.

Ne peuvent être reçues que les personnes convoquées.

Dans l'attente du rendez-vous qui dure souvent plusieurs mois, ce public se trouve dans une extrême précarité sans droit au séjour. Certains peuvent ainsi perdre leur travail, leurs droits sociaux...

¹ASTI Bordeaux – UD CGT 33 – CIMADE groupe local Bordeaux - Collectif Asile Bordeaux-Collectif de Soutien aux Travailleurs Sans Papiers Bordelais - Comité Tchétchénie Caucase Gironde – FSU 33 - LDH 33 – RESF 33 - Union Syndicale SOLIDAIRES 33 - l'Institut de Défense des Étrangers de Bordeaux - (participation d'Amnesty International). Collectif pour l'Égalité des Droits Auquel s'est rajouté Médecins du monde en 2015

Or la loi comme la jurisprudence du Conseil d'État prévoit la remise d'un récépissé donnant droit au séjour le temps de l'examen de la demande à tout étranger admis à souscrire une demande de première délivrance ou de renouvellement de titre de séjour.

Cette nouvelle organisation, loin de supprimer les dysfonctionnements de la préfecture, a des conséquences très préjudiciables signalées à plusieurs reprises, sans que cela n'amène d'améliorations notables.

Ainsi en 2014 le groupe n'a pas souhaité renouveler les rencontres avec la préfecture.

L'été 2014, une enquête effectuée par quelques membres du groupe devant la préfecture a donné des indications sur les passages à la préfecture mais il n'a pas été matériellement possible de poser toutes les questions nécessaires pour obtenir des renseignements complets sur le fond .

Comment dénoncer le non respect des obligations légales (récépissés), l'absence d'accueil qui renvoie sur les associations ce qui relève du service public ?

Manifestation devant la préfecture ? conférence de presse ? lettre ouverte à la presse et aux élus... cette dernière hypothèse retenue début 2015, n'aura que peu d'écho.

LE RESF 33

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005

LES CERCLES DE SILENCE

Depuis sept ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA).

Autres actions ou représentations

Interventions lors de tables rondes, débats ou ateliers

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des tables rondes, rencontres ou bien animer des débats sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations avec les intervenants les plus compétents.

- Intervention à Promofemmes St Michel sur le travail des étrangers en France en mars
- A la demande du CCFD rencontre d'un responsable d'une association nationale sénégalaise des partenaires des migrants en avril
- Participation à une table ronde dans le cadre des journées du film ethnographique (film sur les violences ordinaires association l'Autre) en avril
- Intervention au lycée V Havel de Bègles sur la politique d'intégration pour des étudiants en BTS ESF en avril
- Participation à la présentation du PIMMS (Gip Bordeaux médiation) en octobre

Partenaires institutionnels

- Participation aux 3 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisé par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux
- Assistance au forum social organisé par la Mairie de Bordeaux ainsi qu'au Grand débat sur

- le PACTE en novembre
- Interview dans le cadre de l’audit lancé par la Mairie de Bordeaux sur le projet social
 - Rencontre dans le cadre de l’élaboration du guide pratique des acteurs de la lutte contre les discriminations (mairie Bordeaux)
 - Rencontre du responsable d’Unicités et intervention d’une équipe lors des cours de français

Partenaires opérationnels

Participations aux AG de APAFED, ASTI Pessac, Collectif égalité des droits rive droite, CLAP, Halle des Doves, IPPO, Maison des femmes et Promofemmes Saint Michel

Autres participations

Dal 33 comité de soutien et rassemblement

CONCLUSION

De manière générale, nous menons à l'ASTI un combat de longue haleine, demandant persévérance, avec ses moments de victoire et ceux de découragement, et sommes confrontés à des situations humaines parfois très difficiles.

La diffusion au plus grand nombre de notre conviction que la liberté de circulation et d'installation est l'unique solution pour éviter les noyades de plus en plus nombreuses en Méditerranée et les conditions de vie indignes subies par ceux qui arrivent à passer.

Seul un grand mouvement populaire pourra faire reculer nos gouvernements européens et rendre la vie des migrants plus supportable et pour ce faire il nous faut être encore plus nombreux à diffuser et défendre ces idées.

Et pour terminer, il nous faut rendre hommage à ces hommes et femmes que nous recevons quotidiennement qui, malgré leurs parcours de vie complexes et semés d'embûches, se battent pour survivre et vivre dans la dignité, souvent en ayant fui leur pays au péril de leur vie.